



## FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

## ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Madame HENDERSON rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire:bulletins litigieux énumérés aux articles L65 & L66 du Code Electoral.....	- 2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	9
Majorité absolue (la moitié+1)	6
<b>ONT OBTENU</b>	
DESBROSSE Paul	Voix 1
LE PAPE Alain	Voix 8
	Voix
	Voix

M. LE PAPE Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

**- Election du deuxième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11	
A déduire:bulletins litigieux énumérés aux articles L65 & L66 du Code Electoral.....	- 1	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	10	
Majorité absolue (la moitié+1)	6	
<b>ONT OBTENU</b>		
DESBROSSE Paul	Voix	1
LE BRAS André	Voix	7
RAYMOND Bernard	Voix	1
TESSIER Marie-Jeanne	Voix	1

M. LE BRAS André ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

**- Election du troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11	
A déduire:bulletins litigieux énumérés aux articles L65 & L66 du Code Electoral.....	- 2	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	9	
Majorité absolue (la moitié+1)	6	
<b>ONT OBTENU</b>		
DELAGER Emmanuel	Voix	1
DESBROSSE Paul	Voix	1
TESSIER Marie-Jeanne	Voix	7

Madame TESSIER Marie-Jeanne ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.

## **ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Madame HENDERSON expose au conseil municipal, qu'en application des statuts des différents syndicats et du code de l'Administration communale, il faut élire des délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein du comité de ces syndicats.

Il est procédé à l'élection des délégués pour les syndicats suivants :

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION RURALE DU SUD OUEST SEINE ET MARNAIS**

Délégués titulaires 2 Délégué suppléant 1

Sont élus : M. Alain LE PAPE, M. Pierre FUERXER M. Paul DESBROSSE

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS DU CANTON DE LA CHAPELLE LA REINE**

Délégués titulaires 2 Délégués suppléants 2

Sont élus : Mesdames M.J. TESSIER, Martine LE FLOC'H Mme Fabienne GIRARD, M. André LE BRAS

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LA CHAPELLE LA REINE**

Délégués titulaires 2 Délégués suppléants 2

Sont élus : Mme M.J. TESSIER, André LE BRAS Mesdames Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H,

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

Délégué titulaire 1

Est élu : Madame Michèle BOUTEILLE

### **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE FONTAINEBLEAU**

Délégués titulaires 2 Délégué suppléant 1

Sont élus : Messieurs Paul DESBROSSE, Bernard RAYMOND M. pierre FUERXER

### **SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BUTHIERS**

Délégués titulaires 2

Sont élus : Messieurs Alain LE PAPE, Bernard RAYMOND

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ESSONNE MOYENNE**

Délégués titulaires 2 Délégués suppléants 2

Sont élus : M. Emmanuel DELAGER, Mme Helen HENDERSON, Messieurs Daniel ESCOFFRE, Pierre FUERXER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE L'ECOLE DU GATINAIS SUD**

Délégués titulaires 4

Sont élus : Mesdames Michèle BOUTEILLE, Fabienne GIRARD, Marie-Jeanne TESSIER M. André LE BRAS

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS**

Délégués titulaires 2

Délégués suppléants 2

Sont élus : Mme Helen HENDERSON, M. Pierre FUERXER Mme Martine LE FLOC'H, M. Paul  
DESBROSSE

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

NEANT

**DIVERS**

La séance est levée à 19 heures 30

Fait et délibéré les An, Mois, Jour et Heure ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Les Conseillers

Le Secrétaire